

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la délégation Occitanie-Ouest s'engage.

Identifier les personnes-ressources dans l'accueil et l'écoute

Le plan d'action 2021 – 2023 du CNRS pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dont l'axe 4 relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations, vient d'être adopté. Parmi les objectifs annoncés d'ici à 2023, un traitement facilité des signalements et un meilleur accompagnement des victimes sont deux lignes directrices qui devraient aboutir à la création d'un dispositif national d'écoute et d'accompagnement des victimes.

Dans le sillage des objectifs visés, lorsqu'un-e agent-e est confronté-e à une situation de violences sexistes et sexuelles au travail, en qualité de victime et/ou de témoin, quelques personnes-ressources peuvent dès à présent être contactées.

Pour signaler des faits et/ou solliciter une écoute **en interne à la délégation Occitanie-Ouest**, plusieurs voies existent à ce jour. Il vous est notamment possible de saisir :

- La **voie hiérarchique**, via le/la responsable d'équipe ou la direction d'unité
- La RRH de la délégation Occitanie-Ouest du CNRS, **Ingrid BONET**, qui en est aussi la correspondante égalité : egalite@dr14.cnrs.fr
- Le **réseau COREGAL en unités**, placé à l'interface avec les agent-e-s, effectue un relai important sur le terrain : en cas de violences sexistes et sexuelles, ils-elles alertent et réorientent les victimes vers la correspondante égalité régionale ou vers d'autres acteurs et actrices d'accompagnement.
- La **médecine de prévention**, **IRPS** (ingénieur régional prévention et sécurité) et assistantes sociales.
- Les membres du **CRHSCT**, peuvent également être sollicité-e-s sur des questions de VSS, touchant à la santé et à la sécurité des agent-e-s CNRS : rp_chsct@dr14.cnrs.fr
- Les **organisations syndicales** et leurs représentant-e-s.
- Enfin, la cellule médico-socio-professionnelle (**CMSP**) peut également venir de manière indirecte en appui aux victimes, bien qu'elle n'offre pas de service d'écoute et qu'elle ne se substitue pas aux procédures spécifiques de traitement des VSS.

Des **institutions partenaires** du CNRS disposent d'ores et déjà de plateformes d'écoute et de signalement, internes ou externalisées. Il est également possible d'y faire appel :

L'**UT2J** s'est dotée d'une cellule d'écoute coordonnée par Marie-Agnès PALAISI, chargée de mission « égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel » :

cellule.harcelementsexuel@univ-tlse2.fr

07.60.66.29.56 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)

L'**UT3** s'est dotée d'une cellule d'écoute coordonnée par Catherine ARMENGAUD, chargée de mission « égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations » :

cellule-ecoute-violences@univ-tlse3.fr

L'**INRAE**, de son côté, a fait le choix d'externaliser son dispositif d'écoute pour l'ensemble de ses centres de recherche. C'est un cabinet d'avocat-e-s spécialisé-e-s qui propose une écoute aux victimes, via la plateforme *AlloDiscrim*. Il suffit d'entrer le code employeur INRAE : **1911**.

alلودiscrim@orange.fr

Les autres tutelles partenaires du CNRS ne disposent pas, à ce jour, de plateforme d'écoute spécialisées dans l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles. Vous pouvez néanmoins contacter les chargées de mission égalité suivantes :

- à l'INP, Maria DAVID : maria.david@enseeiht.fr ;
- à l'INSA, Christine LAFFORGUE : christine.lafforgue@insa-toulouse.fr ;
- à l'INSERM, Marianne DESMEDT : marianne.desmedt@inserm.fr ;
- à l'UT1, Hélène CITERICI : helene.citerici@ut-capitole.fr ;

En périphérie des institutions du monde de la recherche, des **structures spécialisées** dans la prévention du harcèlement sexuel au travail existent et peuvent, également, conseiller ou accompagner des victimes de violences :

- Le **CLASCHES**, Collectif de Lutte Anti-Sexiste contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dispose d'une antenne en activité à Toulouse et dans sa région : clasches.toulouse@gmx.fr
- L'**AVFT**, l'Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail accompagne les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans leur cadre professionnel depuis 1985.
- Le **Défenseur des Droits** s'est récemment illustré par des prises de positions (avis, enquêtes) au sujet du harcèlement sexuel au travail.
- En fonction des situations, différentes structures associatives présentes à Toulouse peuvent être des relais pertinents vers lesquels réorienter les agent-e-s : l'**APIAF** [violences conjugales], le **Planning Familial** [santé sexuelle] ou le **CIDFF** [informations juridiques].